

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2024-152

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2024

Sommaire

Inspection d'académie du Loiret / Secrétariat général

45-2024-06-05-00013 - Arrêté membres commission d'appel 6e 5e 4e (2 pages)	Page 3
45-2024-06-05-00002 - Arrêté membres sous-commission 2nde 1ère n°1 (2 pages)	Page 6
45-2024-06-05-00003 - Arrêté membres sous-commission 2nde 1ère n°2 (2 pages)	Page 9
45-2024-06-05-00004 - Arrêté membres sous-commission 2nde 1ère n°3 (2 pages)	Page 12
45-2024-06-05-00005 - Arrêté membres sous-commission 2nde 1ère n°4 (2 pages)	Page 15
45-2024-06-05-00006 - Arrêté membres sous-commission 2nde 1ère n°5 VOIE PRO (2 pages)	Page 18
45-2024-06-05-00007 - GIEN Arrêté membres commission d'appel 3ème (2 pages)	Page 21
45-2024-06-05-00008 - MONTARGIS Arrêté membres commission d'appel 3ème (2 pages)	Page 24
45-2024-06-05-00009 - ORLEANS BEAUGENCY Arrêté membres commission d'appel 3ème (2 pages)	Page 27
45-2024-06-05-00010 - ORLEANS INGRE PITHIVIERS Arrêté membres commission d'appel 3ème (2 pages)	Page 30
45-2024-06-05-00011 - ORLEANS ST JEAN DE BRAYE Arrêté membres commission d'appel 3ème (2 pages)	Page 33

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-05-00013

Arrêté membres commission d'appel 6e 5e 4e

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La composition de la commission d'appel de fin de sixième, cinquième et quatrième est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme BRUNEAU, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme GHADDAB, Principale du collège l'Orbellière à Olivet

Mme CADIER, Principale du collège Montesquieu à Orléans

M. COUNIL, Principal-adjoint du collège Max Jacob à Saint Jean de la Ruelle

M. LE CORVIC, Conseiller Principal d'Education du collège Louis Pasteur à La Chapelle Saint Mesmin

Mme MOREL, Directrice du CIO d'Orléans

Mme DELOBEL, professeure de langue vivante du collège Jean Rostand d'Orléans

M. LABONETTE, professeur d'histoire-géographie du collège Charles Rivière à Olivet

Mme VILLETTE, professeure de sciences de la vie et de la terre du collège Etienne Dolet d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3): Membres suppléants (3) :

M. PALLIER, représentant de parents d'élèves de la fédération FCPE

Mme BOUVET MASURE, représentante de parents d'élèves de la fédération FCPE

Mme FAUCHON, représentante de parents d'élèves de la fédération PEEP

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme GUILLE, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 5 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-05-00002

Arrêté membres sous-commission 2nde 1ère n°1

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;
VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies
d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et
technologique et de fin de première générale et technologique est la suivante (Sous-
commission N°1) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme Emilie BRUNEAU, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. RAPIN, Proviseur-Adjoint du lycée en Forêt de
Montargis

Mme FELICITE ZULMA, Proviseure-Adjointe du lycée Benjamin Franklin d'Orléans

M. DUFOUR, Proviseur-adjoint du lycée En Forêt de Montargis

M. HAQUIN, Conseiller Principal d'Éducation du lycée Jean de la Taille de Pithiviers

Mme KERSULEC, Directrice des CIO de Gien et de Montargis

Mme BOUCHARD, Professeure de langue du lycée Charles Péguy d'Orléans

M. DIMI, Professeur d'économie du lycée Benjamin Franklin d'Orléans

Mme BERNARD, Professeure de français du lycée Jacques Monod de Saint-Jean-de-Braye

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3): Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme VERDONCK, Assistante sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 5 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-05-00003

Arrêté membres sous-commission 2nde 1ère n°2

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique et de fin de première générale et technologique est la suivante (Sous-commission N°2) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme Emilie BRUNEAU, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. MONTILLON, Proviseur du lycée Maurice Genevoix d'Ingré

Mme MARTIN, Provisseure-Adjointe du lycée Voltaire d'Orléans

M. DORVAL, Proviseur du lycée hôtelier de l'orléanais d'Olivet

Mme BOUTON, Conseillère Principale d'Éducation du lycée Voltaire d'Orléans

Mme MOREL, Directrice des CIO d'Orléans et de Pithiviers

Mme DEZEUVE, Professeure de mathématiques du lycée Voltaire d'Orléans

M. MORIZOT, Professeur d'histoire-géographie du lycée Maurice Genevoix d'Ingré

M. COURTAT, Professeur de sciences physiques du lycée Jean Zay d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3): Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE
1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme DOZIAS, Assistante sociale

ARTICLE 3 : Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 5 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-05-00004

Arrêté membres sous-commission 2nde 1ère n°3

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique et de fin de première générale et technologique est la suivante (Sous-commission N°3) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme Emilie BRUNEAU, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme BARON, Proviseure du Lycée Benjamin Franklin d'Orléans

Mme DELAS, Proviseure-Adjointe du lycée Jacques Monod de Saint Jean de Braye

Mme BEAUNE-DOUARD, Proviseure du lycée François Villon de Beaugency

Mme MARTIN, Conseillère Principale d'Éducation du lycée de Bernard Palissy de Gien

Mme DION, Psychologue de l'Éducation nationale

Mme DELMAS, Professeure de français du lycée Voltaire d'Orléans

M. COME Professeur d'histoire-géographie du lycée Charles Péguy d'Orléans

Mme RINCHE, Professeure d'économie du lycée François Villon de Beaugency

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3): Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme JAHAN, Assistante sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 5 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-05-00005

Arrêté membres sous-commission 2nde 1ère n°4

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique et de fin de première générale et technologique est la suivante (Sous-commission N°4) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme Emilie BRUNEAU, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. DI NALLO, Proviseur du Lycée Jean Zay d'Orléans

M. MARION, Proviseur du lycée Durzy de Villemandeur

M. CERVERA, Proviseur du lycée Bernard Palissy de Gien

Mme GLENISSON, Conseillère Principale d'Éducation du lycée de Benjamin Franklin d'Orléans

Mme NAPPEY, Psychologue de l'Éducation nationale

Mme KIBONGUI, Professeure de sciences physiques du lycée Charles Péguy d'Orléans

Mme COURTEMANCHE, Professeure de français du lycée Benjamin Franklin d'Orléans

Mme VERHEYLEWEGEM, Professeure de mathématiques du lycée Jean Zay d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3): Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

M. TOMASINI FRAMENT, Assistant social

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 5 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-05-00006

Arrêté membres sous-commission 2nde 1ère n°5
VOIE PRO

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique et de fin de première générale et technologique est la suivante (Sous-commission N°5 voie pro) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme Emilie BRUNEAU, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme MOUTAUX, Proviseure du lycée professionnel Jean Lurçat de Fleury-les-Aubrais

M. VARGUES, Proviseur du lycée professionnel Maréchal Leclerc de Saint-Jean-de-la-Ruelle

M. CYPRIEN, Proviseur du lycée professionnel Jeannette Verdier de Montargis

Mme AKAKZIA DUSSON, Conseillère Principale d'Éducation du lycée hôtelier de l'Orléanais d'Olivet

Mme SER, Psychologue de l'Éducation nationale

Mme LE PAVEC, Professeure de langue du lycée Benjamin Franklin d'Orléans

Mme COFFARO, Professeure d'économie du lycée Voltaire d'Orléans

Mme LOULIER, Professeure de français du lycée François Villon de Beaugency

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3): Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme FEDORTCHENKO, Assistante sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 5 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-05-00007

GIEN Arrêté membres commission d'appel 3ème

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du bassin Gien est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme Véronique MOREL, Directrice de CIO, représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. PETIT, Principal du collège Max Jacob de St Jean de la Ruelle

Mme GHADDAB, Principale du collège l'Orbellière d'Olivet

M. POLIDORO, Principal du collège Etienne Dolet d'Orléans

Mme EL AZIZI, Conseillère Principale d'Éducation du collège Jean Rostand d'Orléans

Mme BRUNEAU, IEN-IO du Loiret

Mme REVERTER, Professeure de français du collège André Malraux de Saint-Jean-de-la-Ruelle

M. BRULAIS, Professeur de mathématiques du collège Condorcet de Fleury-les-Aubrais

Mme FEVRIER, Professeure de langue du collège Jean Dunois d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3): Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme DOUCHET, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 5 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-05-00008

MONTARGIS Arrêté membres commission
d'appel 3ème

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du bassin de Montargis est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme Véronique MOREL, Directrice de CIO, représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme CHAZEAUD, Principale du collège Montabuzard d'Ingré

Mme VARGUES, Principale du collège Jean Rostand d'Orléans

Mme JEGOUZO, Principale du collège Alfred de Musset de Patay

M. GIRAUDEAU, Conseiller Principal d'Éducation du collège Montesquieu d'Orléans

Mme BOUVET, Psychologue de l'Éducation nationale

Mme ARMELIM, Professeure de langue du collège Montjoie de Saran

M. POTHIER, Professeur de mathématiques du collège Saint-Exupéry de Saint-Jean-de-Braye

M. PAYAN, Professeur d'histoire-géographie du collège Pierre de Coubertin de Saint-Jean-de-Braye

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3): Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme CHATELIER, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 5 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-05-00009

ORLEANS BEAUGENCY Arrêté membres
commission d'appel 3ème

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du bassin d'Orléans- Beaugency est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme Véronique MOREL, Directrice de CIO, représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme MARTEAU, Principale du collège Pablo Picasso de Châlette sur Loing

Mme RENAUD, Principale du collège Condorcet de Fleury les Aubrais

Mme VOILLOT, Principale-Adjointe du collège du Grand Clos de Montargis

Mme COLLET, Conseillère Principale d'Éducation du collège Alfred de Musset de Patay

Mme TATIBOUET, Psychologue de l'Éducation nationale

Mme FEDRIGO, Professeure de français du collège Jean Dunois d'Orléans

Mme DESCOMBES, Professeure de langue du collège Alfred de Musset de Patay

M. BOURGOIN, Professeur de mathématiques du collège André Malraux de Saint-Jean-de-la-Ruelle

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3): Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme GARCIA, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 5 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-05-00010

ORLEANS INGRE PITHIVIERS Arrêté membres
commission d'appel 3ème

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du bassin d'Orléans, Ingré, Pithiviers est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme Véronique MOREL, Directrice de CIO, représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. MANOT, Principal du collège Albert Camus de Briare

Mme MORGANT, Principale du collège Nelson Mandela de Saint-Ay

M. OUDART, Principal du collège Pierre Mendès France de Chécy

Mme GOMEZ, Conseillère Principale d'Éducation du collège le Clos de l'Orbellière d'Olivet

Madame KERSULEC, Directrice des CIO de Gien et de Montargis

Mme DELMAS, Professeure de français du collège Alain Fournier d'Orléans la Source

Mme LAURENT, Professeure de langue du collège Jean Pelletier d'Orléans

M. FONDRAS, Professeur d'histoire-géographie du collège Saint-Exupéry de Saint-Jean-de-Braye

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3): Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE
1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme RIETSCH BIGOT, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 5 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-05-00011

ORLEANS ST JEAN DE BRAYE Arrêté membres
commission d'appel 3ème

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du bassin d'Orléans-Saint-Jean-de-Braye est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme Véronique MOREL, Directrice de CIO, représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. MOUTAUX, Principal du collège Simone Veil de Pithiviers

Mme MARTINEZ, Principale du collège Les Clorisseaux de Poilly Lez Gien

Mme JACQUES, Principale du collège Gaston Coûté de Meung sur Loire

M. NYA, Conseiller Principal d'Éducation du Collège Pierre Mendès-France de Chécy

Mme NIVESSE, Psychologue de l'Éducation nationale

Mme PIVERT, Professeure de français du collège Alfred de Musset de Patay

M. GROULT, Professeur d'histoire-géographie du collège Max Jacob de Saint-Jean-de-la-Ruelle

M. HUMEAU, Professeur de mathématiques du collège du Montjoie de Saran

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3): Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme POMMIER, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 5 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé